



# NOTICE TO RESIDENT/BUSINESS OWNER

**Earl Grey Drive Extension  
Contract No. CP000101**

## CONSTRUCTION

August 2025

Dear Resident/Business Owner,

This notice is to advise you that construction in your neighborhood will be undertaken commencing August 2025 on the Earl Grey Drive Extension project.

More information about the project can be found at [ottawa.ca/EarlGreyDrive](http://ottawa.ca/EarlGreyDrive).

**What:** The project involves the extension of Earl Grey Drive west to Didsbury Road, with the construction of a segment of road approximately 140 metres in length. The extension will pass under Terry Fox Drive and requires the construction of a new bridge structure as well as an upgrade to the Terry Fox Drive and Didsbury Road intersection to a protected intersection design.

**Why:** The extension of Earl Grey Drive will improve traffic flow in the Kanata Centrum area and will improve bus service by providing a more direct route to and from Terry Fox Station.

**When:** Work will start in August 2025, until December 2027.

**Where:** Earl Grey Drive extension to Didsbury Road, Didsbury Road to Terry Fox Drive and Terry Fox Drive between the 417 Highway and Campeau Drive.

**Who:** The City of Ottawa has retained the contractor, R.W. Tomlinson Limited, to complete the work.

### Accessibility

Accessibility is an important consideration for the City of Ottawa. The City makes every effort to provide access through and around construction sites. If you require a disability-related accommodation, please contact the undersigned. Accessible formats and communication supports are available, upon request, at the following link: [www.ottawa.ca/accessibleformat](http://www.ottawa.ca/accessibleformat).

### Traffic impacts

To accommodate the proposed construction, various lane reductions, alternating traffic can be expected. Access to local businesses and private properties will be maintained throughout the construction period. Access for pedestrians and cyclists will also be maintained.

### Impact on the right of way and adjacent private properties

The construction is within the City's right of way but may result in some disruption to part of the private property directly adjacent to the work. The City will reinstate sections of landscaping, driveways and walkways that are disturbed by construction. However, if you have irrigation systems, garden beds or any other assets located within the City's right of way that you want to preserve, we suggest that you may want to move them in preparation for the construction work.



# NOTICE TO RESIDENT/BUSINESS OWNER

## Property damage caused by construction activities

As part of this contract, the contractor is assuming full responsibility for the construction work until it is entirely complete as well as any damages to private property resulting from these construction activities. In the event of such occurrences, all claims for damages should be immediately reported both verbally and in writing to the Contractor's Representative and to the Contract Administrator. This will ensure prompt notification of appropriate authorities to complete the claim investigations.

## Construction disruptions

The contractor will take every precaution to minimize interruptions to the everyday life of your family and/or operation of your business, but as you can appreciate, there may be some inconvenience during the course of the operation of the work, such as delays when travelling through the construction zone, noise and dust. You may also feel vibrations due to heavy equipment operations. Vibrations from construction activities are quite common and rarely cause any problems. We would like to thank you in advance for your patience and co-operation.

For construction activity hours of work, the City of Ottawa follows provincial requirements and the City's Noise By-law (2017-255).

## Safety

The City of Ottawa is committed to safety in and around project sites. The project team continues to work closely with the industry and to comply with recommendations provided by municipal, provincial and federal health officials, as well as the Ministry of Labour, Immigration, Training and Skills Development.

## Contact information

For any emergency outside normal working hours, please call the City at 3-1-1.

For general project information, please contact the City's Project Manager.

For construction related questions or concerns, please contact the Contractor Representative.

### City Project Manager

Chris Ogilvie  
Senior Project Manager, Infrastructure Projects  
100 Constellation Drive, Ottawa, ON K2G 6J8  
Tel.: 613-580-2424, ext. 13432  
Email: [chris.ogilvie@ottawa.ca](mailto:chris.ogilvie@ottawa.ca)

### Contract Administrator

Adam Goudreau  
Stantec  
300-1331 Clyde Avenue, Ottawa, ON K2C 3G4  
Tel: 613-894-2779  
Email: [adam.goudreau@stantec.com](mailto:adam.goudreau@stantec.com)

### Contractor Representative

Ryan Paquette  
R.W. Tomlinson Limited  
100 Citi Gate Drive, Ottawa On k2J 6K7  
Tel.: 613-822-1867  
Email: [rpaquette@tomlinsongroup.com](mailto:rpaquette@tomlinsongroup.com)

cc: Councillor Cathy Curry, Ward 4 – Kanata North



# AVIS AUX RÉSIDENTS ET AUX PROPRIÉTAIRES D'ENTREPRISES

## **Domages matériels causés par les activités de construction**

Aux termes de ce contrat, l'entrepreneur est tenu entièrement responsable des travaux jusqu'à leur achèvement complet ainsi que de tout dommage aux propriétés privées qui pourrait en découler. En pareil cas, toute demande d'indemnisation doit être immédiatement transmise à la fois verbalement et par écrit au représentant de l'entrepreneur et à l'administrateur du contrat. Ainsi, les autorités compétentes seront avisées promptement et pourront mener les enquêtes nécessaires.

## **Inconvénients causés par les travaux**

L'entrepreneur prendra toutes les précautions nécessaires pour perturber le moins possible les activités quotidiennes des membres de votre famille ou de votre entreprise, mais vous comprendrez que les travaux pourraient entraîner certains inconvénients, comme un ralentissement de la circulation dans la zone de construction, du bruit et de la poussière. Il est également possible que vous ressentiez des vibrations en raison de l'utilisation d'équipements lourds. Il s'agit d'une situation courante qui ne cause généralement pas de problème. Nous vous remercions à l'avance de votre patience et de votre collaboration. En ce qui concerne les heures d'activité du chantier, la Ville d'Ottawa suit les exigences provinciales ainsi que son *Règlement sur le bruit* (n° 2017-255).

## **Sécurité**

La Ville d'Ottawa est déterminée à assurer la sécurité à l'intérieur et aux alentours des chantiers.

L'équipe responsable du projet travaille en étroite collaboration avec le secteur et respecte les restrictions et les recommandations émises par les autorités sanitaires municipales, provinciales et fédérales, ainsi que par le ministère du Travail, de l'immigration, de la Formation et du Développement

des compétences.

## **Coordonnées**

Pour toute urgence en dehors des heures de travail normales, veuillez communiquer avec la Ville en composant le 3-1-1. Pour obtenir des renseignements généraux sur le projet, veuillez communiquer avec le gestionnaire de projet de la Ville. Pour toute question liée aux travaux, communiquez avec le représentant de l'entrepreneur.

## **Gestionnaire de projet de la Ville**

Chris Ogilvie gestionnaire de projet principal, Projets  
d'infrastructure  
100, prom. Constellation Ottawa (Ontario) K2G 6J8  
Tél. : 613-580-2424, poste 13432  
Courriel : [chris.ogilvie@ottawa.ca](mailto:chris.ogilvie@ottawa.ca)

## **Administrateur du contrat**

Adam Goudreau  
Stantec  
1331, avenue Clyde, bureau 300  
Ottawa, ON K2C 3G4  
Tél. : 613-894-2779  
Courriel : [adam.goudreau@stantec.com](mailto:adam.goudreau@stantec.com)

## **Représentant de l'entrepreneur**

Ryan Paquette  
R. W. Tomlinson Limited  
100, promenade Citigate  
Ottawa (Ontario) K2J 6K7  
Tél. : 613-822-1867  
Courriel : [rpayette@tomlinsongroup.com](mailto:rpayette@tomlinsongroup.com)

c. c. : Cathy Curry, conseillère du quartier 4 – Kanata-Nord



# AVIS AUX RÉSIDENTS ET AUX PROPRIÉTAIRES D'ENTREPRISES

## Prolongement de la promenade Earl Grey Contrat n° CP000101

### TRAVAUX

Août 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par la présente que les travaux liés au projet de prolongement de la promenade Earl Grey commenceront dans votre secteur en août 2025.

Pour en savoir plus sur le projet, consultez la page [ottawa.ca/promenadeearlgray](http://ottawa.ca/promenadeearlgray).

#### Quoi :

Le but du projet est de prolonger la promenade Earl Grey vers l'ouest jusqu'au chemin Didsbury en construisant un tronçon de route d'environ 140 mètres de longueur. Le nouveau tronçon, qui passera sous la promenade Terry-Fox, nécessitera l'aménagement d'une nouvelle structure de pont ainsi que l'amélioration de l'intersection de la promenade Terry-Fox et du chemin Didsbury pour en faire une intersection protégée.

#### Pourquoi :

Le prolongement de la promenade Earl Grey améliorera la circulation dans le secteur de Kanata Centrum. Il permettra aussi d'améliorer le service de transport en commun par autobus en offrant un trajet plus direct à destination et en provenance de la station Terry-Fox.

#### Quand :

Les travaux débuteront en août 2025 et devraient être achevés en décembre 2027.

#### Où :

Le prolongement de la promenade Earl Grey jusqu'au chemin Didsbury, le chemin Didsbury jusqu'à la promenade Terry-Fox et la promenade Terry-Fox entre l'autoroute 417 et la promenade Campeau.

#### Qui :

La Ville d'Ottawa a confié à la société R. W. Tomlinson Limited le mandat d'exécuter les travaux.

#### Accessibilité

La Ville d'Ottawa accorde une grande importance à l'accessibilité. C'est pourquoi elle met tout en œuvre pour faciliter l'accès aux zones de construction et aux secteurs avoisinants. Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité, veuillez communiquer avec la personne soussignée. Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande à l'adresse [www.ottawa.ca/formataccessible](http://www.ottawa.ca/formataccessible).

#### Répercussions sur la circulation

Afin de permettre l'exécution des travaux, il est possible que le nombre de voies soit réduit et que la circulation se fasse en alternance. L'accès aux entreprises et aux propriétés privées sera maintenu tout au long des travaux. L'accès sera également maintenu pour les piétons et les cyclistes.

#### Répercussions sur l'emprise et les propriétés privées adjacentes

Les travaux auront lieu sur l'emprise de la Ville, mais pourraient causer des perturbations sur une partie des propriétés privées situées directement à côté du chantier. La Ville remettra en état toute partie d'aménagement paysager, d'entrée de cour et d'allée piétonne qui aura été endommagée par les travaux. Toutefois, si vous avez des systèmes d'irrigation, des plates-bandes ou tout autre bien situé sur l'emprise de la Ville que vous voulez conserver, nous vous recommandons de les déplacer avant le début des travaux.